



ASSOCIATION CANINE REGIONALE DU CENTRE - SECTION DU CHER

Affiliée à la Société Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique - Fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22/05/69

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACS-CACIB ENCEINTES CHAUFFEES • TOUS LES RINGS A L'INTERIEUR

EXPOSITION
TRADITIONNELLE
AVEC CAGES

BOURGES (Cher)

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 FEVRIER 2015 - Parc des Expositions

CONFIRMATION LE VENDREDI 20 FEVRIER DE 9 H A 16 H POUR LES CHIENS NON EXPOSES

Engagements par internet
www.doglle.com
(paiement CB sécurisé)

Prix aux trois meilleurs chiens et aux deux meilleurs jeunes de l'exposition

Coupes aux meilleurs de groupe (adultes et jeunes)

Coupes et plaques de chenil aux CACIB, RCACIB, CACS et RCACS.

1er Exc. classes Champion, Ouverte, Intermédiaire, Travail, 1er Exc. ou T.B. classe Jeune Plaques de chenil aux "Excellent" classés. Prix aux "Très Prometteur" classe Puppy

Coupes à tous les lots d'élevage, classe élevage et à toutes les meutes

Récompense aux meilleurs couple, paire – Souvenir à chaque exposant

Jumelée avec la Nationale d'Élevage
du CCCE le vendredi 20 février

JURY PRESSENTI

SAMEDI 21 FEVRIER 2015

1er GROUPE

Berger allemand.....**M. DUX (D)**
 Berger australien Kelpie, Berger d'Australie,
 Bergers australien Shepherd.....**M. THEVENON**
 BB Groenendael, BB Laekenois, BB Malinois, BB Tervueren, Welsh Corgi
 cardigan, Welsh Corgi pembroke, Gos d'atura (B.catalan),
 Ca de bestiar majorquin**MME MELCHIOR-SCHLECHTER (L)**
 Schipperke, Berger Blanc Suisse.....**MME KADIKE-SKADI (Lituanie)**
 (confirmation M.Larive)

Spéciale Bergers de l'Est et Italiens.....M TRAINEL
 Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger de Picardie, Berger des Pyrénées,
 Bearded Collie, Bergers Hollandais, Schapendoes,
 Chien loup de Saarloos,**M. GIDS (NL)**
 (Confirmation Mr Larive)

Berger écossais (collie), border collie, Shetland, bobtail,
 Cao de serra de aires, Bouvier des Ardennes,
 Bouvier des Flandres,**M. LARIVE**

5e GROUPE

Groënland, Sibérien Husky, Alaskan Malamute, Samoyède, Chien norvégien de
 macareux, Chien d'ours de carélie, Chien d'élan norvégien, Chien d'élan suédois, Låika
 russo européen, Låika de Sibérie, Chien berger finnois de Laponie, Spitz de Nordbotten,
 Spitz finlandais, Chien d'Islande, Buhund norvégien, Chien finnois de laponie, Chien
 suédois de laponie, Chien des Goths de l'ouest, Spitz,
 Volpino italien**MME DESSERNE**

**Spéciale Xoloïtzcuintle, Chien du Pérou, Cirneco de l'Etna, Pharaon, Podencos,
 Podengos**
 Et autres races du groupe**MME LARIVE**

6e GROUPE

Spéciale Dalmatien.....MME DESSERNE
Spéciale Rhodesian Ridgeback, Toutes les autres races du groupeM. BOITARD

7e GROUPE

Spéciale Epagneuls de Munster, Langhaar
 Toutes les autres races du groupe.....**M. BYRNES (IRL)**
 (Confirmation Mme Desserne)

9e GROUPE

Bichons, Petit chien lion, Caniches,**M. VANAKEN (B)**
 (Confirmation Bichons, petit chien lion, Mr Sallet - confirmation caniches, Mr Escoffier)

**Spéciale Coton de Tulear, Epagneul japonais,
 Epagneul pékinois,M. SALLET**
 Griffon belge, bruxellois, petit brabançon, Epagneul tibétain, Lhasa apso, ShihTzu,
 Terrier tibétain, Epagneul papillon, Epagneul Phalène, Kromfohrlander,
 Petit chien russe.....**M. MATTERA**
Spéciale Chiens chinois, Cavalier king Charles, King CharlesM. VOILET
Spéciale Chihuahua poil court adultes.....M. ESCOFFIER
Spéciale Chihuahua poil long adultes.....M. PIETRO PAOLO CONDO (I)
 (Confirmation Mme Vincent Schmid)

Spéciale Chihuahua poil court et long jeunes.....MMEVINCENT-SCHMID
 Bouledogue français, Carlin, Boston terrier**M. KARCHER**

DIMANCHE 22 FEVRIER 2015

2e GROUPE

Doberman, Pinschers, Affenpinscher, Tosa, Landseer, Leonberg, Terre neuve,
 Dogo canario, Terrier noir de Russie.....**M. THEVENON**
 Schnauzers, Smoushond, Broholmer, Boxers, Matin de Naples, Rottweiler,
 Cane corso**M. VOILET**
 Bulldog anglais, Dogue allemand,
 Dogue de Bordeaux,**M. PIETRO PAOLO CONDO (I)**
 (Confirmation Mr Thevenon)

Spéciale Bergers de l'Est et Italiens.....M TRAINEL
 Bullmastiff, Mastiff, Montagne des Pyrénées, Cao fila de Sao Miguel.....**M KARCHER**
 Dogue argentin, Fila brasileiro, Aïdi, Shar Pei, Cao de Castro Laboreiro, Serra de
 Estrela, Dogue du Tibet, Mâtin des pyrénées, Mâtin espagnol, Presa majorquin, Rafeiro
 de Alentejo, Saint Bernard, Cimarron uruguayen**M. LARIVE**
 Berger d'Anatolie, Hovawart, Bouviers suisses**M. GIDS (NL)**
 (Confirmation Mr Voilet)

3e GROUPE

Airedale, Bedlington, Fox terriers, Glen of Imal, Irish, Jagdt, Kerry blue, Lakeland,
 Manchester, Japonais, Jack Russel, Welsh, Parson Jack Russel**M. ESCOFFIER**

**Spéciale Cairn, Scottish, Skye, West Highland White,
 Dandie Dinmont.....M. COPPEL**
 Border, Soft coated Wheaten, Australien, Cesky, Norfolk, Norwich, Sealyham,
 English bulls, Silky, Toy, Brésilien.....**M. CALLOC'H**

Spéciale Staffordshire jeunes et puppies,
 American Staffordshire,**M. VANACKEN (B)**
 (Confirmation Mr Calloc'h)

Spéciale Staffordshire adultesM. BYRNES (IRL)
 (Confirmation Mr Calloc'h)

Spéciale Yorkshire.....MME DESSERNE

4e GROUPE

Spéciale Teckels.....M. GONDELLE

8e GROUPE

Nova Scotia duck tolling retriever, Cheasepeake bay retriever,
 Labrador, Golden Retriever.....**MME MELCHIOR-SCHLECHTER (L)**
 Les autres races du groupe.....**MME KADIKE-SKADI (Lituanie)**

10e GROUPE

Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish wolfhound,
Spéciale Sloughi, Chart Polski, Azawakh, Galgo espagnolM. DUX (D)
Spéciale Greyhound, Magyar agar,
 Petit lévrier italien, Whippet.....**M. MATTERA**

2 DATES DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS :
28 JANVIER et 11 FEVRIER 2015
Majoration de 20 % entre ces 2 dates

ENGAGEMENTS ON-LINE SECURISES, SECRET BANCAIRE GARANTI
www.doglle.com

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU CACIB et du C.A.C.S. – A conserver par l'exposant

**L'exposition se tiendra à Bourges,
au Parc des Expositions, les 21 et 22 février 2015**

ARRIVÉE ET JUGEMENTS – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens par 8 h 30. Les jugements commenceront à 9 h 30.

LOGEMENT – Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages, seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Aucune sortie ne sera autorisée avant 17 h sauf entre 12 et 14 h après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : – des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ; – des chiens aveugles ou estropiés ;

– des chiens nonchordés, cryptorchides ou atteints de malformations ; – des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

– des chiens dangereux.
– des chiens de 2e catégorie dont les propriétaires ne pourraient présenter leur déclaration en mairie et leur certificat de vaccination antirabique en cours de validité. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'officieront pas. A partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officieront, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tierces personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée d) Les chiens de 2e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de naissance et non muselés.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien **VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :**

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACIS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois le jour de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACIS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. **CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution d'un CACIS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACIS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés le jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB. Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétérin. Autres classes : **CLASSE NE CONCOURANT PAS** - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ELEVAGE – (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ELEVAGE – (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens courants - chiens courants ; pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement ;
• terriers-teckels : pour six Terriers ou six Teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que trois de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre ;
• teckels : les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les nains et kaninchen de même poil peuvent être réunis dans même meute).

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat avant la date de clôture par mandat, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers, mandat international ou virement international. Les engagements par internet sont réglés par Carte bancaire, Visa ou Mastercard, ou bien par virement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – 2 dates de clôture des engagements : 21 janvier et 4 février. Majoration des tarifs entre ces deux dates (voir tableau frais de participation). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS
1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat. 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS – Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "Excellent" en classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par la SCC :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB – Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Intermédiaire, Travail et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe de Jeunes ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
b) s'il a déjà le titre de Champion International. En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant la réglementation en vigueur ou les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} groupe :-	Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres.....	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
2 ^{ème} groupe :	Schнауzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Howavart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
3 ^{ème} , 4 ^{ème} groupes:.....		12 mois
5 ^{ème} groupe :	Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu.....	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
6 ^{ème} groupe :	Rhodesian Ridgeback	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
7 ^{ème} groupe :		12 mois
8 ^{ème} groupe :	Retrievers.....	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
9 ^{ème} groupe :	Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	Reste du groupe	12 mois
10 ^{ème} groupe :	Whippet, Petit Lévrier Italien.....	12 mois
	Reste du groupe	15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Chiens 2^{ème} catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
 - le port de la muselière dans les lieux publics,
 - les expositions où le public est admis (hors cages et rings)
- sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
 - l'attestation d'assurance.

TRES IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Les chiens à oreilles coupées, nés après le 28 août 2008, ne peuvent pas être présentés.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DEFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage -
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRET BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu au minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1re ou 2e catégorie

CHIENS COURANTS : date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ELAN NORVEGIEN : date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DETRAINEAU : date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1re ou 2e catégorie.

LEVRIERS : attestation de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1re ou 2e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3e prix. Ou 47 points ou un 3e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Joindre justificatif des titres de Travail ou de Beauté.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONFIRMATION SEULE : VENDREDI 20 FEVRIER

Attention : les 21 et 22 février, seuls les chiens exposés seront confirmés.

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONFIRMATION SEULE

Race Sexe.....

Tatouage
ou transpondeur Numéro Livre des Origines Né(e) le.....

Nom du chien

Nom du père Nom de la mère

Nom du producteur

Nom du propriétaire Prénom.....

Adresse complète

Ville Code postal Tél.

TARIF de L'ENGAGEMENT : 31 €

Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi de votre accusé de réception



CONFIRMATION : la composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention, votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec **sa fiche d'identification** et **son certificat de naissance** de la Société Centrale Canine, ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli.

EXPEDITION

Demande à adresser à :
ACRC Section Cher
33 route des Aix d'Angillon
18510 MENETOU-SALON

REGLEMENT

- chèque à l'ordre de ACRC section Cher à joindre à l'engagement
- mandat-cash à l'ordre de M. Pierre MAISONNEUVE
Le Chailleux 18340 VORLY